



Rapport final narratif du projet *Soutien à la prévention et Réponse Holistique en faveur des personnes affectées par les exploitations et abus sexuels, les VBG et autres Risques de protection des enfants dans les territoires de FIZI : Zone de santé de KIMBI LULENGE, Walungu : KANIOLA, Kabare : Nindja, Kalehe : Kalonge, Bunyakiri Iwanga Numbi et Ziralo en province du Sud-Kivu* » mis en œuvre par TPO avec l'appui technique et financier de l'Unicef en partenariat avec APEDC-RDC pour la partie du Territoire de WALUNGU zone de santé de Kaniola



Source de financement : TPO-DRC
Durée : 5 mois. Soit du 1er Août 2022 Au 31 décembre 2022.
Mise en œuvre par : APEDC-RDC.
Année : 2022.



0. INTRODUCTION

Dans le cadre de l'exécution du programme de TRANSULTURAL PSYCHOSOCIAL ORGANISATION en sigle TPO-DRC en République Démocratique du Congo, il a été conclu un accord de partenariat avec l'ONG Agir pour la protection de l'Enfant et le Développement Communautaire en sigle APEDC-RDC dans l'objectif de la mise en œuvre et le suivi des activités du projet « *Soutien à la prévention et Réponse Holistique en faveur des personnes affectées par les exploitations et abus sexuels, les VBG et autres Risques de protection des enfants dans les territoires de FIZI : Zone de santé de KIMBI LULENGE, Walungu : KANIOLA, Kabare : Nindja, Kalehe : Kalonge, Bunyakiri Iowa Numbi et Ziralo en province du Sud-Kivu* » mis en œuvre par TPO avec l'appui technique et financier de l'Unicef en partenariat avec APEDC-RDC comme organisation de mise en œuvre pour la partie du Territoire de WALUNGU dans la zone de santé de Kaniola. Les activités se sont exécutées pendant la période allant du 1er Août 2022 Au 31 décembre 2022 soit 5 mois.

1. PRESENTATION DE L'ORGANISATION

Agir pour la Protection de l'Enfant et le Développement Communautaire APEDC en sigle, est une organisation sans but lucratif, des droits congolais, membre de la société civile œuvrant pour la protection de l'enfant, de la femme, l'environnement et le développement socio culturel et économique des communautés locales de la République Démocratique du Congo en générale et de la province du Sud-Kivu en particulier.

Elle est enregistré en République Démocratique du Congo à Kinshasa, ce 1^{er} juin 2022, sous le N°JUST/SG/20/2904/2022 et accusé de réception n° F.92/48.405 et dans la Province du Sud-Kivu, ville de Bukavu en date du 09 Juin 2015 ; sous le certificat de dépôt au niveau de la province, N°JUST.112/DP-SKV/CA/329 /2015.

Lors de l'implémentation du projet sur le terrain, APEDC faisait recours à l'approche basée sur deux volets notamment la prestation des services délivrés aux bénéficiaires directs et indirects ainsi que le renforcement des capacités des structures communautaires et des services étatiques de protection pour leur autonomisation. Pour ce faire, APEDC a collaboré avec les organisations à base communautaires (OBC) identifiées dans la communauté. Cela a permis à APEDC de rendre pérennes les activités mises en place dans différentes zones d'interventions.

Mission : Soutenir les communautés affectées, les structures communautaires et celles de la société civile surtout en conflits, post conflit à travers des actions d'urgence, de relèvement précoce et de développement durable.

Vision : La vision d'APEDC-RDC est de voir les communautés appuyées maintenir leur niveau d'adaptation au choc en s'appropriant les actions de développement de leur communautés.

Cible : Les cibles de nos interventions sont entre autres les enfants, les femmes, les jeunes, les personnes vivant avec handicapes et les peuples autochtones pygmées.

Des valeurs de APEDC-RDC : Le professionnalisme, la transparence, la compassion et l'égalité de chance ainsi que de sexe.

Zone d'intervention : La zone d'intervention d'APEDC-RDC est toute la République Démocratique du Congo. Dans le cadre de ce projet, APEDC-RDC couvre la province du Sud-Kivu, Territoire de WALUNGU, avec des activités selon ses capacités opérationnelles stratégiques sur terrain.



APEDC-RDC est en partenariat avec d'autres organisations œuvrant dans la thématique de la protection de l'enfant dans la zone de santé de Kaniola. Elle met en œuvre, avec l'appui financier et technique de TPO-RDC sous l'appui financier de l'UNICEF dans le cadre du projet « *soutien à la prévention et réponse holistique en faveur des personnes affectées par les exploitations et abus sexuels, le VBG et autres risques de protection des enfants dans le territoire de Fizi (Kimbi-Lulenge), Walungu (Kaniola), Kabare (Nindja), Kalehe (Bunyakiri, Kalonge, Iowa-Numbi et Ziralo) en province du Sud-Kivu* ».

Ce partenariat couvre les activités d'accompagnement des activités de la protection de l'enfant notamment des EAE, RECOPE, FAT ainsi que des activités IDTR lesquelles visent le soutien aux enfants en besoin de protection afin d'accéder aux services de protection selon le besoin. Dans le cadre ce projet, APEDC-RDC est basée dans le territoire de Walungu, chefferie de NGWESHE zone de santé de KANIOLA.

2. APERÇU DE LA SITUATION HUMANITAIRE

Depuis mai 2020, le territoire de WALUNGU zone de santé de KANIOLA est confronté à une nouvelle crise humanitaire majeure avec comme conséquence : des affrontements entre groupes armés impliquant les miliciens des différents groupes vivant dans la zone. Ces affrontements s'accompagnent de violences contre des civils d'une intensité rare. Des cas d'assassinats, de viols, d'incendie de villages, de pillages de biens sont régulièrement rapportés. Le déclenchement de la crise actuelle résulte du prolongement de l'escalade des tensions liées à différents facteurs qui prennent rapidement un caractère communautaire qui a commencé en février 2019. Cette nouvelle phase de la crise intervient six mois après une période de relative accalmie observée entre novembre 2019 et avril 2020. Des attaques de groupes armés ont ciblé des civils associés aux pillages de bétails et les conflits coutumiers continuent dans le territoire de KABARE touchant ainsi le territoire de WALUNGU par groupement de KANIOLA voisin de la chefferie de NINDJA qui constitué le batillons des groupes armés opérant dans cette partie de la province du Sud-Kivu. Des alertes récurrentes font état de la détérioration persistante des conditions de vie d'environ 26 401 déplacés dans la région, en raison de la poursuite des hostilités et des difficultés d'accès physique et sécuritaire des acteurs humanitaires. En novembre 2020, une assistance humanitaire a été effective dans les secteurs de la santé, nutrition, eau, hygiène et assainissement, protection et éducation. Depuis lors, les humanitaires ont à plusieurs reprises tentées en vain d'acheminer de l'assistance alimentaire et des articles ménagers essentiels du fait de ces contraintes. Les 26 401 personnes déplacées internes ainsi que les populations hôtes affectées par la crise ont urgemment besoin d'une assistance car elles font face à une détérioration croissante de leurs conditions de vie avec un accès très limité aux services essentiels de base dans les trois groupements dont KANIOLA, IZEGE et LURHALA zones touchées par les exactions de groupes armés.

3. Situation de la protection dans la zone de santé de KANIOLA :

Au vu du caractère du conflit, des nombreuses violations des droits humains à l'égard des femmes et des enfants ont été enregistré dans les communautés de KANIOLA territoire de WALUNGU, zone de santé de KANIOLA suite à la présence et à l'activisme des groupes armés encore actifs dans la zone.



L'environnement de protection dans le territoire de WALUNGU, chefferie de NGWESHE zone de santé de KANIOLA et ses environs est caractérisé, depuis 2020, par une escalade des tensions liée à la présence de groupe armés avec comme corolaire des cas d'abus et de violations des droits humains, des tensions communautaire et conflits de tout genre. Ces tensions sont dues ou exacerbées par la lutte du pouvoir coutumier à la tête de la chefferie de NINDJA dans le territoire de KABARE, qui affecte la zone de santé de KANIOLA groupement voisin de la chefferie de NIDJA.

Chaque partie en conflit a créé sa milice d'autodéfense contre les attaques provoquant un cycle violent de représailles. Ces groupes armés ou milices respectivement proches de ces deux camps, à savoir les factions Mai-Mai et Raiya Mutomboki s'affrontent régulièrement, instituant un cycle de violence continu. Cette situation a entraîné un déplacement massif de la population civile et une augmentation vertigineuse des incidents de protection et de conflits dans la zone. Les personnes déplacées vivent dans des sites spontanés dans des abris (60 pour cent) et dans les familles d'accueil (40 pour cent).

3.1. Monitoring de protection :

De nombreuses violations des droits humains, affectant le territoire de KABARE et de WALUNGU précisément dans la zone de santé de KANIOLA voisin de la chefferie de NINDJA bastions des groupes armés avec 1 612 cas de violations et abus des droits humains rapportés dans le cadre du monitoring de protection entre mai et Novembre 2022 dont 56 civils tués. A ce jour, 1 196 ménages, composés de 7 182 personnes (1 029 hommes, 1 086 femmes et 4 971 enfants) des IDPs provenant des villages de CULWE, LUNTUKULU, NZIBIRA, MIDUHA, IREGA, MUYEYE, BODODO, KAHYA, NYAMARHEGE, MURHALI, IZEGE, LURHALA, CAGALAS vivent dans le site de déplacés et des familles d'accueil de KANIOLA.

La réponse aux besoins de ces populations/Enfants affectées constitue l'un des défis majeurs des activités humanitaires dans le territoire de WALUNGU, zone de santé de KANIOLA et ses environs. Les acteurs humanitaires présents dans la zone cible sont majoritairement des organisations locales à l'occurrence d'APEDC-RDC qui ne disposent pas de moyens suffisants malgré le projet mise en œuvre en partenariat avec TPO-DRC.

3.2. Protection de l'enfance :

On estime que 6 015 enfants sont affectés par la crise humanitaire, dont 150 ENA/ES et autres enfants vulnérables et 528 EAFGA (enfants associés aux forces et groupes armés) qui sont en besoin de protection. Soixante-seize (76) violations graves des droits de l'enfant ont été déjà documentés.

Il y a un partenaire de protection de l'enfance (TPO) déjà opérationnel dans la zone et qui travaille en étroite collaboration avec l'organisation à base communautaire APEDC-RDC pour atteindre les enfants dans les besoins et pour respecter les principes de « Ne pas nuire » dans les critères de ciblage (assistance équitable aux différentes ethnies). En matière d'accès, les acteurs de protection pourraient bénéficier des moyens des transports conséquents pour acheminer les kits voire faciliter si besoin les réunifications familiales.



Dans nos activités de routine, nous organisons des Espaces Amis d'Enfants afin de leur protéger contre les actions de groupes armés qui cherche à tout prix comment recruter toujours les enfants dans leurs rangs.

Dans le rapport de mission d'enquête sur les violations des droits de l'homme à WALUNGU zone de santé de KANIOLA effectué par APEDC-RDC du 23 au 25 octobre 2022, il est stipulé que : « des sources crédibles et concordantes ont indiqué qu'il y a la présence d'un grand nombre d'Enfants Associés aux Forces et Groupe Armés dans la zone de santé de KANIOLA et ses environs cela est confirmé par les autorités locales, les leaders communautaires ainsi que les chefs de groupes armés consultés pendant nos enquêtes.

Les abus des droits de l'homme tel que l'exploitation et la présence des enfants dans les carrés miniers, les travaux lourds à l'endroit des enfants, le recrutement d'enfants dans le groupes armés, les harcèlements sexuels à l'endroit des enfants au sein de la communauté, les écoles et site miniers, détentions illégales d'enfants par le service de sécurité (PNC); mais aussi il s'était observé que les autorités locales, les services de sécurités (PNC, FARDC, ANR basés dans la zone ne sont pas formés sur les droits de l'enfant, la protection), les leaders communautaires, les associations locales de défense des droits de l'enfant ne sont pas formées et outillées sur la protection.

4. Principale approche :

La principale approche de ce projet était basée sur l'accompagnement par TPO des structures communautaires dont APEDC-RDC afin qu'elles puissent à leur tour renforcer les communautés dans la défense efficace des droits des enfants, des femmes et de toutes les communautés locales. Cet accompagnement consisté à faciliter l'accès aux informations pertinentes, l'implication directes des communautés bénéficiaires ainsi que sur le contenu de la Législation en vigueur en matière de droits de l'enfant, de la femme et de la protection des civiles, à outiller ces structures pour qu'elles mènent des actions de plaidoyer et de sensibilisation auprès des autorités afin de faire respecter ces principes.

D'autres compétences des membres de ces structures communautaires, dont le leadership transformationnel, l'élaboration de plans de protection communautaire pour la défense des droits de l'enfant ont été aussi renforcées. En outre, le projet a mis en place des activités qui renforcent la confiance mutuelle entre les communautés et les autorités politico-administratives en matière de protection de l'enfant et de lutte contre les viols et violences sexuels et celles basées sur le genre, la protection de civile ainsi que la formation des hommes de troupes sur le droits de l'enfant et sa protection selon la loi N°09/001 du 10 janvier 2009 portant protection de l'enfant tirée de la déclaration universelle des droits de l'enfant cela ratifier par la République Démocratique du Congo, à travers des séances de sensibilisation, mobilisation et conscientisation des communautés locales sur les droits de l'enfant, de la femme et de lutte contre le VBG.

La mise en place de mécanismes d'informations sur les services sociaux de base en lien avec la prise en charge des victimes de violences ; l'orientation et accompagnement des autorités et des organisations de la société civile dans la mise en place d'un mécanisme communautaire de protection de l'Enfant et de la femme en milieu rural.



5. Les Bénéficiaires directs et indirects du projet :

Les bénéficiaires directes du projet étaient les enfants présumés associés aux forces et groupes armés, les femmes victimes et survivantes de viols et violences sexuelles et celles basées sur le genre, les enfants non accompagnés, les enfants orphelins et vulnérables, les femmes vulnérables, les enfants et femmes vivant avec handicaps et autres vulnérables de la communauté. Les autorités locales politico-Administratives, militaires, la jeunesse et coutumières de la zone du projet.

6. ACTIVITES REALISEES ET RESULTATS OBTENUS AU COURS DU PROJET

N°	Activités	Résultats atteints
01	Sensibilisation sur droits de l'enfant	Un total de 12 séances de sensibilisation ont été tenue et rapporter sur le droits de l'enfant ayant connue la participation de 5 353 personnes en raison de 1096 Filles, 1184 Garçons et de personnes adultes évaluer 2068 Femmes et 1005 Hommes.
02	Conduire les activités dans les Espaces Amis d'Enfants « EAE »	La participation des enfants dans les espaces Amis d'Enfants a connu un engouement très élevés de 7 257 enfants en raison de 4 590 Filles et 2 667 Garçons tous de différents âges. Il y'avait aussi des enfants vivants avec handicaps évaluées à 67 enfants.
03	Travailler et collaborer étroitement avec les FAT, RECOPE, MAF, Clubs d'enfant et écoles partenaires.	Les membres de structures communautaires de protection participant aux activités du projet sont évalués à 39 Personnes dont 22 Hommes et 17 Femmes. 6 FAT étaient sélectionnées pour le projet axe Kaniola.
04	Faire le suivi des activités des structures communautaires de protection et s'assurer de la mise en application des acquis des différentes formations reçus,	Cinq missions de suivi et évaluation faites pendant le projet afin de suivre les structures communautaires de protection et la mise en application des acquis de formations suivie. En raison d'une mission par mois.
05	Développer avec les enfants et les membres des structures communautaires de protection de l'enfant un programme de sensibilisation communautaire sur la prévention de l'exploitation, abus violences sexuelle afin de donner une réponse appropriée dans la communauté et / ou Référer le cas échéant.	Un programme participatif de sensibilisation mise en place avec les enfants et la communauté sur la prévention et protection de l'enfant et lutte contre l'exploitation et abus sexuels.



06		4 séances des sensibilisations menées dont 1 201 personnes ont été sensibilisées sur le processus IDTR.
07	Sensibiliser la communauté pour la dénonciation des cas de violences sexuelles et au base sur le genre, la maltraitance, les abus en l'endroit des enfants et le PSEA (Prévention à l'exploitation et abus sexuels)	3 951 Personnes ont été sensibilisées sur les VBG et la prévention de PSEA dans la communauté en raison de 1 736 Hommes et 2215 Femmes.
08	Orienter les victimes des violences sexuelles vers les structures de prise en charge approprié,	1 cas de violence sexuelle a été orienté et référé dans la structure de prise en charge.
09	Faire l'évaluation des besoins des enfants dans la zone	Plusieurs besoins des enfants ont été évalués dans la zone, cela suite à la présence et l'activisme de groupes armés dans la zone de santé de Kaniola. Ces groupes armés provenaient du territoire de KABARE, chefferie de NINDJA victime d'un conflit coutumier.
10	Mener des sensibilisations sur la documentation civile avec un focus sur l'enregistrement des enfants à l'Etat civile	888 Enfants ont été enregistrés et dont le jugement supplétif ont permis leurs enregistrement à l'Etat civil. 347 Garçons et 533 Filles trouvés et enregistrés par l'Etat civile. Plusieurs actes d'enregistrement à l'Etat civile distribués au niveau des centres de santé pendant les séances de sensibilisation.
11	Appuyer et assister à la planification et réalisation des activités de groups de discussion.	21 séances de planification auxquelles nous avons participé.
12	Sensibilisation communautaire sur la lutte contre le VBG,	Une série de sensibilisations était organisée et 1 578 personnes ont été sensibilisées en raison de 803 Hommes et 775 Femmes.
13	Identification des enfants avec problèmes psychologique	38 Cas identifiés.
14	Participation à la mission de vérification, certification et sortie des enfants dans les groupes armés	22 enfants EAFGA, vérifiés dont 17 certifiés en raison de 13 Garçons et 4 Filles, mais aussi il y a 10 autres qui attendent la seconde vérification.
15	Accompagnement psychologiquement	38 Cas accompagnés psychologiquement

Les actions de plaidoyer, sensibilisation et mobilisation des communautés, des autorités locales et des services de sécurité pour le respect de Droits de l'Homme et la promotion des droits de l'enfant dans le territoire de Walungu, zone de santé de KANIOLA ont été aussi au rendez-vous pendant le projet.





Séances de mobilisation, lobby envers les autorités locales sur le respect de droit humains et plus particulièrement envers les enfants.

6.1. Changement observés avant, pendant et après le projet.

- 3/5 des femmes et jeunes filles dans la zone de santé de KANIOLA, groupement de KANIOLA, chefferie de NGWESHE en territoire de WALUNGU subissaient des violences domestiques pour n'importe quelle action ou acte posé dans le ménage avant-projet ;
 - A ce jour, 2/5 hommes déclarent n'avoir plus frappé ou chassé leurs femmes pour des raisons simples.
 - 3/5 personnes bénéficiaires des actions de l'APEDC-RDC/Asbl ont pris connaissance de l'AES et sont membres des clubs de la masculinité positive actuellement opérationnel après l'implémentation du projet (ZS de KANIOLA)
- 3/5 enfants garçon et filles de WALUNGU, zone de santé de KANIOLA ont pris déjà l'habitude de fréquenter les Espaces Amis d'Enfants après des séances de sensibilisation sur l'importance de l'EAE et la protection communautaire.

6.2. Leçons apprises

- La flexibilité et l'adhésion sans réserve des autorités locales et parties prenantes aux activités de projet à tous les niveaux ont concouru à l'atteinte des objectifs du projet. Elles sont devenues des étendards de l'APEDC-RDC;
- Existence des organisations communautaires actives dans le milieu constitue une opportunité à saisir. Une fois leurs capacités renforcées, elles peuvent contribuer à l'autopromotion socio-économiques de leurs villages respectifs;
- Transparence/bonne Redevabilité des parties prenantes envers la communauté non bénéficiaire directe des interventions.



7. Difficultés rencontrées et recommandation.

7.1. Difficultés rencontrées :

- ✚ Contacts avec la réalité locale difficile à affronter (cas de KANIOLA) ;
- ✚ Besoins des personnes affectées et vulnérable au-delà des moyens financiers disponibles ;
- ✚ Faible niveau d'instruction des femmes et des jeunes filles ;
- ✚ Mauvais état de la route, surtout en saison pluvieuse ;
- ✚ Faible niveau d'information des populations sur les droits de l'enfant et les VBG.

7.2. Recommandations

- Que les APEDC et TPO renforcent les mécanismes de plaidoyer et de partenariat humanitaire ;
- Qu'elles organisent des évaluations approfondies sur les besoins des personnes affectées dans le territoire de Walungu et ses zones de santé ;
- Qu'APEDC développe des approches participatives afin de responsabiliser les interventions aux communautés bénéficiaires

7.3. Perspectives d'avenir

Vu le niveau des vulnérabilités évalué et existant, APEDC-RDC garde une vue d'appui et de soutien total aux communautés de ses zones d'intervention par des assistances et/ou accompagnement technique pour le relèvement socio-économique ou leur résilience pour une autonomisation et prise en compte dans la promotion du droit de l'Enfant. Ainsi, APEDC-RDC mène une série d'actions de plaidoyer et de partenariat afin de sauver des vies dans WALUNGU zone de santé de KANIOLA pour l'année 2023.

7.4. Conclusion

En somme de crédit, issus des réalisations de l'APEDC-RDC ; retenons-nous l'engagement d'une jeune structure humanitaire qui se veut mouiller son maillot humanitaire afin de soulager les souffrances des personnes affectées par des crimes humanitaires, soit colées aux situations structurelles liées aux conditions difficiles d'accès des communautés concernées aux services sociaux de base.

Au matin de son engagement à l'action, APEDC-RDC par son personnel envisage contribuer activement à trouver des solutions aux différents problèmes rencontrés dans ses zones d'intervention afin de couper le lien d'attentisme qui pèse sur les poitrines et dans l'esprit de ses bénéficiaires.

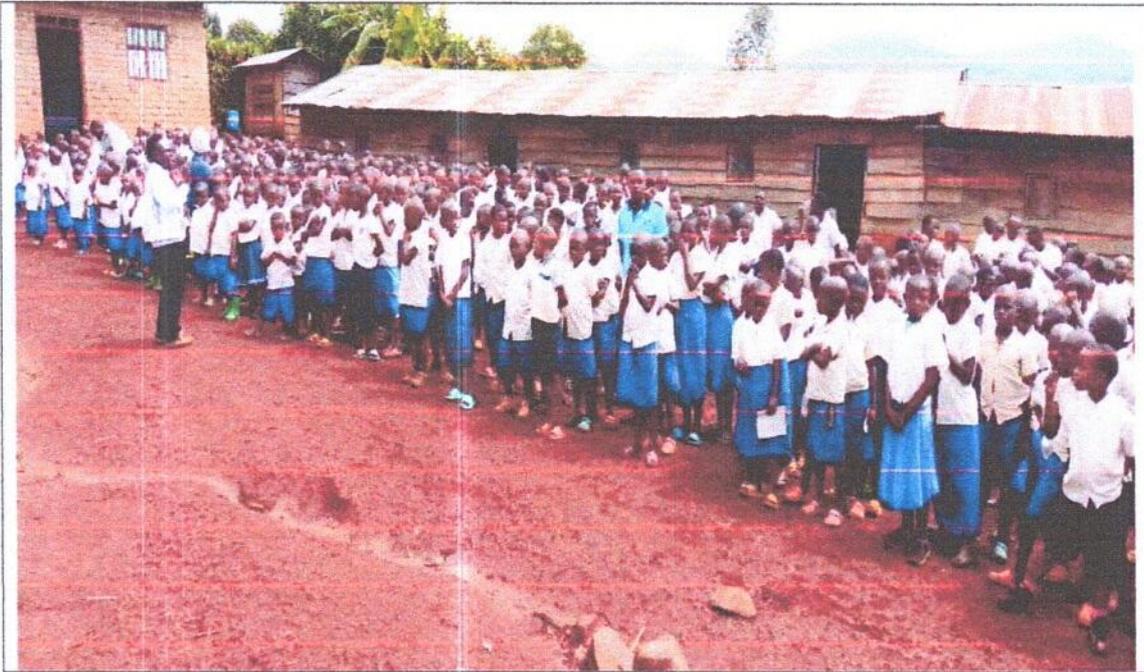
Ainsi, le mécanisme d'accès au financement constitue en quelque sorte un petit frein pour contribuer effectivement aux problèmes évalués dans les zones de santé d'intervention d'APEDC-RDC. D'où, la vision de nouer des nouveaux partenariats d'action.

Fait à Kaniola, le 14 Janvier 2023

Pour APEDC-RDC



ANNEXES I. PHOTOS DES ACTIVITES.

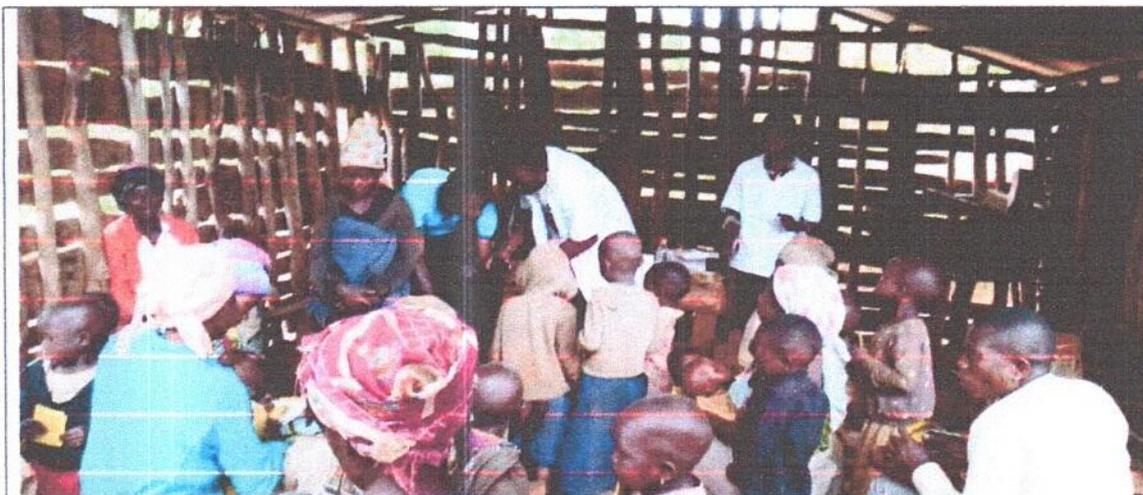


Séance de sensibilisation en milieu scolaire sur la lutte contre le VBG.



Jeux de football avec les enfants à l'EAE KANIOLA.



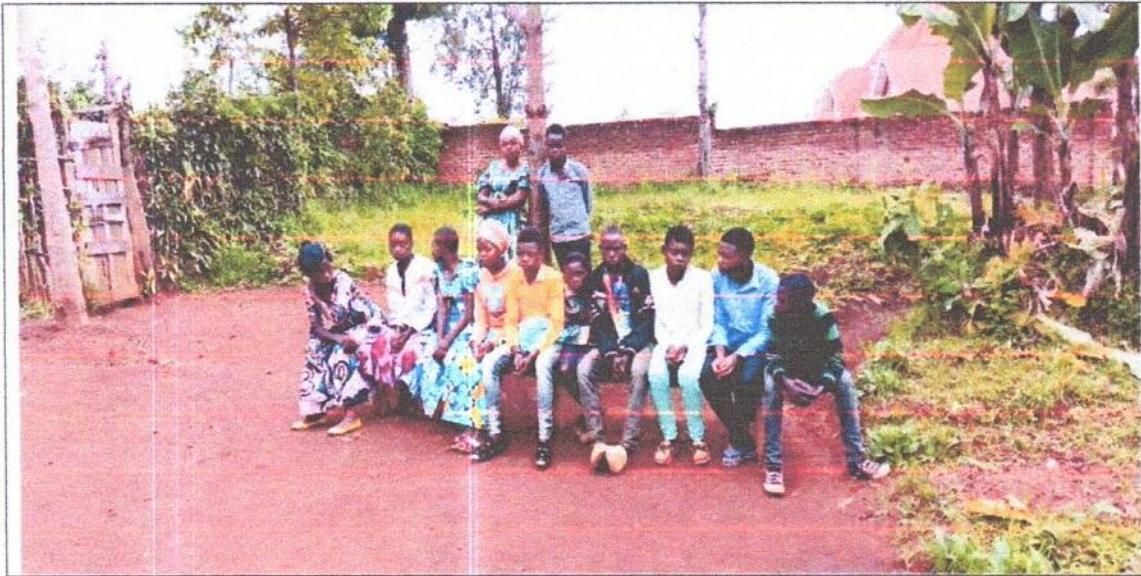


Séance de sensibilisation communautaire sur l'importance de la vaccination des enfants, cas de la fièvre jaune dans l'aire de sante de NABISHAKA 1 & 2. Zone de santé de KANIOLA à WALUNGU.

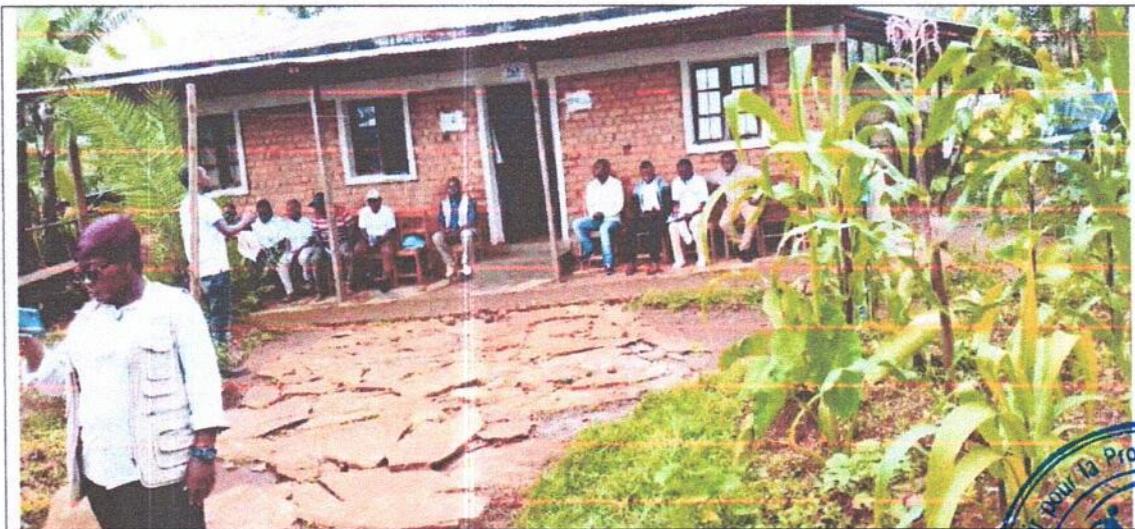


Jeux de discussion en groupe.





Site de vérification des EAFGA au bureau de APEDC-RDC à KANIOLA.



Site de vérification des EAFGA au bureau de APEDC-RDC à KANIOLA.

